

# Séance du Conseil Municipal

en date du

## 7 novembre 2023

*L'an deux mil vingt-trois et le sept du mois de novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.*

*Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice M. BAIZET Patrick, Mme CARRENO Mercedes, Mme BAJARD Brigitte Mme MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, Mme DUCROT Alexandra M. SECCO Nicolas, M. DELANGLE Francis, Mme THEVENET Aurélie Mme PEGUET Jennifer*

*Secrétaire de séance : M. BAIZET Patrick*

*Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.*

### INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

René VALORGE procède à l'installation des membres du Conseil Municipal des Enfants élus le 19 octobre 2023 qui est constitué de 7 membres :

- CORNIQUET Hugo, CUISINIER Leslie, MARTINEZ Leyla, MARTINEZ Lorenzo, PARIS Robin, SABOS DEPORTEERE Miley, SIMON Maxime.

A l'invitation du Maire, chaque Conseiller Municipal se présente et explique pourquoi il a souhaité devenir membre du Conseil Municipal des Enfants.

René VALORGE les félicite pour leur engagement au service des autres et du village, les encourage à être force de proposition et à monter des projets. A chacun est remis une pochette avec des documents sur la citoyenneté, le rôle du conseil municipal, et un livre retraçant l'histoire du village.

### I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

#### ➤ *SDIS – Poteaux d'incendie*

David BALTHAZARD indique qu'il a participé à une formation du SDIS pour l'utilisation de l'application REMOCRA qui permet le suivi des poteaux d'incendie et le signalement des incidents.

#### ➤ *Comité Consultatif Assainissement*

David BALTHAZARD fait le compte-rendu de la dernière réunion du Comité Consultatif Assainissement de la Communauté de Communes. Concernant le service du SPANC, il précise que l'objectif est de réaliser 330 contrôles par an afin que toutes les installations d'assainissement non collectif puissent être contrôlées sur une

période de 10 ans. Le budget étant équilibré, le Comité Consultatif propose de ne pas augmenter la redevance de contrôle.

Concernant le traitement des boues, il rappelle que la communauté de communes assure déjà la collecte et le traitement des boues de stations d'épuration. Ce service est financé par une redevance prélevé sur la facture d'eau comprenant une part fixe et une part variable et dont le montant ne devrait pas augmenter en 2024.

➤ *Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin*

Céline DECHAVANNE indique qu'elle a participé à la dernière réunion du bureau du SIEVS.

Jean-François DEMURGER relate l'Assemblée Générale du Syndicat lors de laquelle a été présenté le programme de travaux 2024 qui comprend le renouvellement de 6 antennes. 4 antennes supplémentaires seront programmées dans le cadre du plan de résilience, dont la rue du Onze Novembre, la Route de Chauffailles et le Quartier Démurger pour St Denis de Cabanne.

➤ *SIEL*

Jean-François DEMURGER indique au Conseil Municipal qu'une rencontre a eu lieu avec le SIEL comme chaque année afin de faire le point sur l'éclairage public de la commune. Afin de poursuivre le renouvellement des lampadaires, il est proposé de passer la traversée d'agglomération le long de la RD4 en Led. Le SIEL va préparer un chiffrage de ces travaux.

➤ *Comité Consultatif Enfance Jeunesse*

Alexandra DUCROT précise qu'elle a participé à la 1ère commission d'attribution d'une aide financière à destination des assistantes maternelles de Charlieu-Belmont Communauté pour la réalisation de travaux ou l'achat de matériel.

Elle rappelle les conditions d'éligibilité pour cette aide d'un montant de 500 € pour les travaux ou de 300 € pour l'achat de matériel et indique que peu de demandes avaient été déposées pour cette 1<sup>ère</sup> attribution.

➤ *PCAET*

Céline DECHAVANNE fait le compte-rendu de la dernière réunion du groupe de travail PCAET consacré à la présentation du bilan à mi-parcours.

## II. FINANCES

➤ *Exécution du budget*

René VALORGE présente au Conseil Municipal l'exécution du budget communal et précise que des recettes supplémentaires sont attendues en section de fonctionnement par rapport aux prévisions budgétaires.

➤ *Décision Modificative Budget communal*

René VALORGE indique qu'une décision modificative sur le budget communal est nécessaire afin de comptabiliser les écritures d'ordres liées au versement d'avances sur le marché de la réhabilitation du pôle sportif. Cette décision modificative ne modifie en rien l'équilibre du budget.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve la Décision Modificative telle que présentée.

➤ *Passage à la M57 - Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations au 1er janvier 2023*

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que la commune a opté pour la nomenclature budgétaire et comptable M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il explique que la mise en place de la nomenclature M57 implique de faire évoluer le mode de gestion des amortissements auparavant gérés selon la nomenclature M14 et pose pour principe le caractère obligatoire de l'amortissement au prorata temporis. Cependant, par souci de simplification, il est possible de déroger à la règle de l'amortissement au prorata temporis pour certains types de bien et notamment les biens de faible valeur.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de déroger à la règle du prorata temporis pour les biens de faible valeur et pour les subventions d'équipement versées en optant pour un amortissement en année pleine à compter du 1er janvier de l'année suivant l'acquisition des biens.

### **III. RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE**

➤ *Approbation du RPQS 2022 du service Assainissement Collectif*

Céline DECHAVANNE rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Elle présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement établi pour l'exercice 2022

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve le RPQS d'assainissement collectif 2022.

➤ *Présentation des RPQS 2022 du service Boues et du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin*

Céline DECHAVANNE présente au Conseil Municipal le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service 2022 pour la compétence de traitement et valorisation des Boues établi par Charlieu-Belmont Communauté ainsi que le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service 2022 du Syndicat des Eaux de la Vallée du Sornin établi par le cabinet Secundo.

#### IV. POINT SUR LES PROJETS 2024 :

##### ➤ *Etude de renaturation des cours d'école*

Céline DECHAVANNE rappelle au Conseil Municipal qu'une étude avait été confiée à l'entreprise Chartier pour proposer un réaménagement des cours de l'école publique afin de s'adapter aux changements climatiques.

Ce projet prévoit la désimperméabilisation des cours avec la suppression du goudron, la plantation de végétaux pour créer des îlots de fraîcheur et la création de différents espaces permettant des activités calmes ou plus sportives selon les besoins des élèves. Pour cela, la cour des primaires serait agrandie et un petit terrain multisport serait installé en contrebas de la cour actuelle, des jeux seraient également disposés dans les deux cours.

Ce projet, qui sera présenté prochainement aux enseignants et personnels du service technique et de l'école, permettrait aussi d'apaiser le climat dans la cour afin que chaque élève s'y sente bien.

Après prise en compte des remarques éventuelles, cette esquisse va être finalisée par l'entreprise Chartier qui présentera un avant-projet pouvant servir de support aux demandes de financement et à la consultation des entreprises.

##### ➤ *Projets à inscrire pour les demandes de subventions 2024 au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité et du programme voirie*

Jean-François DEMURGER fait un point sur les projets susceptibles de bénéficier d'une aide financière du Département au titre de l'enveloppe de solidarité 2024, et notamment la création d'un local poubelle au restaurant scolaire, le remplacement de l'éclairage de la salle Jean Plainard par des luminaires Led, le changement des menuiseries de la maison des associations et la réfection de la toiture de la maison des associations. Des devis vont être demandés pour ces différents travaux et seront présentés au Conseil Municipal lors de la prochaine réunion afin de prioriser ces travaux et de les inscrire pour la demande de subvention 2024.

La commission voirie va également proposer des travaux d'aménagement de sécurité à inscrire dans le cadre d'une demande de subvention au titre des amendes de police.

Ces différentes demandes de subvention seront finalisées lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal pour un dépôt des dossiers avant la fin de l'année.

#### V. FRICHE CENTRE-BOURG : INFORMATION SUR LA CONSULTATION DE CONCESSION D'AMENAGEMENT

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation avait été lancée pour la conclusion d'une concession d'aménagement de la friche en centre-bourg, avec une date limite de dépôt des offres en juillet dernier. Il indique que la procédure est actuellement au stade de l'analyse des offres et de la négociation.

Le résultat de la consultation sera présenté au Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion pour signature du traité de concession début 2024.

Concernant les travaux menés par EPORA sur la friche, il précise que la dernière phase de travaux relative à la purge des dallages et des fondations est en cours.

## **VI. POINT SUR LES ETUDES PREALABLE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA FUTURE STATION D'EPURATION**

René VALORGE présente au Conseil Municipal la proposition de réhabilitation de la station d'épuration établie par le Cabinet Réalités, maître d'œuvre de l'opération.

Cette réhabilitation prévoit le remplacement de la station d'épuration actuelle à boues activés par une station d'épuration par filtre planté de roseaux. La station d'épuration sera également déplacée à cette occasion, afin de la sortir de la zone inondable, ce qui entraînera de fait le changement des canalisations de transfert situées en amont provenant du poste de relevage du stade, de la place René Cassin et de la route des bois. Le démarrage des travaux est prévu pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2024, après la finalisation des demandes de subventions auprès de l'agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Département.

## **VII. MISE EN PLACE DE LA PROCEDURE DE RAPPEL A L'ORDRE**

René VALORGE explique au Conseil Municipal que le rappel à l'ordre est un dispositif créé par l'article 11 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance qui donne pouvoir au maire de procéder à un rappel à l'ordre à l'encontre d'une personne, auteur de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre dans la commune.

Le rappel à l'ordre est une injonction verbale adressée par le Maire, dans le cadre de son pouvoir de police et de ses compétences en matière de prévention de la délinquance. Ce dispositif s'inscrit dans une collaboration entre le Maire, les forces de sécurité intérieure et le Procureur de la République et nécessite la signature d'un protocole de mise en œuvre.

Ce protocole précise le champ d'application du rappel à l'ordre et garantit, au travers d'une information réciproque, une cohérence entre l'action du Maire et celle du parquet du Tribunal de Grande Instance de Roanne en matière de prévention de la délinquance.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre sur la commune via la signature d'un protocole avec le Procureur de la République.

## **VIII. QUESTIONS DIVERSES**

### ***➤ Projet de refonte du site Internet***

Jennifer PEGUET BERTHELIER indique qu'un rendez-vous en visio a eu lieu avec le prestataire « Réseau des communes » et les membres de la commission communication. Le prestataire propose de conserver la même arborescence que le site actuel et peut se charger de transférer les informations contenues dans le site actuel dans le nouveau site Internet. Un nouveau rendez-vous est prévu fin novembre avec la présentation de différentes propositions de sites.

➤ ***Subvention exceptionnelle à l'association Familles Rurales pour l'organisation de la semaine bleue***

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal la semaine bleue qui s'est déroulée du 2 au 8 octobre 2023 et durant laquelle diverses animations sur le thème des rencontres intergénérationnelles ont été organisées. Pour clore cette semaine, un spectacle a eu lieu le dimanche 8 octobre à la salle communale. Il présente le bilan financier de cette semaine dont l'organisation a été portée par l'association Familles Rurales et qui a permis de créer du lien social tout en animant la commune.

Afin de combler le déficit financier de ces animations, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'association Familles Rurales.

➤ ***Remboursement de casse suite à dégradation***

Suite à la dégradation d'une vitre du local Emmaüs, le Conseil Municipal autorise la facturation des frais de réparation de la vitre à l'auteur de la dégradation.

➤ ***Vente du fonds de commerce de l'épicerie***

René VALORGE informe le conseil municipal que le fonds de commerce de l'épicerie va être vendue, et qu'en conséquence la signature de la reprise du bail commercial se fera fin décembre avec le repreneur qu'il a rencontré et dont le dossier est soutenu par le réseau Initiative Loire.

Le Maire,  
René VALORGE